

Nous croyons devoir vous rappeler, N. T. C. F., que la loi de l'Eglise défend de s'enrôler dans la franc-maçonnerie sous peine d'excommunication encourue par le fait même, et dont l'absolution est réservée au Souverain Pontife. Vous savez bien que l'excommunication est la plus terrible peine que l'Eglise puisse infliger à un coupable. Quel malheur pour un enfant de se voir chasser de la maison paternelle ! Celui qui a encouru l'excommunication se trouve en dehors de la sainte Eglise catholique, il ne participe plus à ses prières, n'a plus de droit à ses sacrements et s'il meurt dans cet état, son âme séparée de la vraie Eglise ne peut avoir droit à l'héritage céleste et son corps ne peut reposer dans une terre bénite par l'Eglise.

À l'occasion du jubilé, le Saint-Père accorde à tous les confesseurs le pouvoir d'en absoudre ceux qui étant sincèrement repentants et voulant gagner l'indulgence du jubilé, renonceraient franchement et pour toujours à la franc-maçonnerie. Nous exhortons tous ceux qui auraient eu l'imprudence et le malheur de s'enrôler dans cette association condamnée par l'Eglise à profiter des grâces du jubilé pour se réconcilier avec Dieu et avec son Eglise, hors de laquelle il n'y a point de salut. Nous les en supplions pour l'amour de Jésus qui a versé jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le salut de leur âme.

Des troubles sérieux, accompagnés d'incendies désastreux et de nombreuses pertes de vie, viennent d'avoir lieu dans un bon nombre de villes des Etats-Unis. Et, s'il faut en croire les journaux, ces malheurs sont le fruit de grèves organisées par une société dont les ramifications s'étendent partout et comptent pour associés des ouvriers de toute espèce.

Ayant appris que les émissaires de la société des Chevaliers du Travail avaient essayé de recruter des membres dans quelques parties de cette province, Nous croyons devoir, N. T. C. F., vous mettre en garde contre elle. Et veuillez remarquer que Nous ne parlons pas en notre propre nom, mais au nom du Saint Siège que Nous avons consulté.

En effet, au mois d'octobre 1883, nous avons envoyé à Rome un exemplaire authentique des règles et constitutions de cette société, qui Nous avaient été mises en mains par un membre qui désirait savoir au juste à quoi s'en tenir. Près d'une année plus tard, la Congrégation du Saint Office, après avoir examiné ces constitutions avec tout le soin et toute la prudence possible, nous a donné la réponse suivante, qui doit vous servir de règle absolue et vous tenir éloignés des Chevaliers du Travail. En voici la traduction fidèle.

"Vu les principes, l'organisation et les statuts de la société des Chevaliers du Travail, cette société doit être rangée parmi celles que le Saint-Siège prohibe, suivant l'Instruction de cette suprême congrégation, donnée le 10 mai 1884."

Nous n'ignorons pas, N. T. C. F., que pour éluder cette condamnation si précise et si claire, on a cru qu'il suffisait de changer quelques articles des constitutions. Nous ferons remarquer deux choses :

1o. Que le jugement étant appuyé sur les principes, l'organisation et les statuts de la société, il faudrait changer tout cela de fond en comble pour échapper à la condamnation ;

2o. Que le Saint-Siège est le seul juge compétent pour décider si les changements opérés sont de nature à rendre cette société acceptable pour les enfants de l'Eglise : en attendant cette décision un catholique doit tenir la société pour défendue.

La Congrégation du Saint-Office continue sa réponse en exhortant les évêques à employer contre cette société et les sociétés semblables, les procédures et les instructions du 10 mai 1884, c'est à-dire, à regarder comme coupable de péché grave et indignes de l'absolution ceux qui persistent à en faire partie.

Prenez donc pour règle générale, N. T. C. F., de ne jamais donner votre nom à ces sociétés, surtout si elles vous sont proposées par des étrangers, sans avoir consulté vos pasteurs.

Cela vous épargnera bien des difficultés sérieuses, quelquefois des dangers pour votre vie ou votre fortune.

Défez-vous-en, d'autant plus qu'elles se couvrent du voile d'une fin honnête qui peut en imposer facilement.

" Sous prétexte de protéger les pauvres ouvriers contre les riches et les puissants qui voudraient les opprimer, les chefs et les propagateurs de ces sociétés cherchent à s'élever et à s'enrichir aux dépens de ces mêmes ouvriers souvent trop crédules. Ils font sonner bien haut les beaux noms de *protection maternelle et de charité*, pour tenir leurs adeptes dans une agitation continuelle et fomentent des troubles, des désordres et des injustices. De là résultent pour les pauvres ouvriers deux grands malheurs. D'abord ils s'exposent au danger de perdre leur foi, leurs mœurs et tout sentiment de probité et de justice en faisant société avec des inconnus qui se montrent malheureusement trop habiles à leur communiqueur leur propre perversité.

" En second lieu, l'on a vu ici, comme aux Etats-Unis, comme en Angleterre, comme en France et partout ailleurs, les tristes fruits de ces conspirations contre le repos public.

" Ces pauvres ouvriers, n'en ont retiré qu'une misère plus profonde, une ruine totale des industries qui les faisaient vivre ; et quelquefois même les rigueurs de la justice humaine sont venues y ajouter des châtimens exemplaires.

" Croyez le donc bien, N. T. C. F., lorsque vos pasteurs et vos confesseurs cherchent à vous détourner de ces sociétés, ils se montrent vos véritables et sincères amis ; vous seriez bien aveugles si vous méprisiez leurs avis pour prêter l'oreille à des étrangers, à des inconnus qui vous flattent pour vous débaucher, et qui vous font de séduisantes promesses pour vous précipiter dans un abîme, d'où ils s'engageront bien de vous aider à sortir."

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le dix-neuf avril mil huit cent quatre vingt-six.

† E. A. AROHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

C. A. MAROIS, Ptre, Secrétaire.

Hospice de la Bonne Ste-Anne de Beauport. — Avis aux pèlerins. — Grâce aux améliorations et aux agrandissements que les Sœurs de la Charité viennent de faire